

N°90

Bulletin Académique  
Janvier 2015

Contact internet :

<http://www.snepfsu-nice.net>  
[s3-nice@snepfsu.net](mailto:s3-nice@snepfsu.net)

Syndicat National de l'éducation physique

Déposé le : 29 janvier 2015

**À nouvelle année, nouveaux combats, nouveaux défis.**

Difficile de ne pas s'arrêter sur le drame que la France a connu en ce début d'année. Nous avons tous eu la respiration coupée par ces actes barbares. Et pourtant ! Quel sursaut citoyen ! Quelle belle réaction ! C'est avec beaucoup de spontanéité que les Français se sont rassemblés, dans un grand élan de solidarité et de défiance face à cette folie qui ne peut s'identifier qu'à elle même. Et si, aujourd'hui, la vie et nos petits combats quotidiens reprennent de plus belle, ce serait, sans doute, une victoire collective que de garder une parcelle de CHARLIE en nous.

**À nouvelle année, nouveaux combats, nouveaux défis. Comme d'habitude !!! Et alors ?**

Encore une fois, nous vous remercions de vous être largement mobilisés lors des élections professionnelles afin de vous donner une forte légitimité. Ce n'est pas moins de 550 collègues d'EPS (agrégés, profs d'EPS, stagiaires et non titulaires) qui ont donné leur voix pour le SNEP et ou la FSU. Au travers de ce vote vous montrez l'importance que vous accordez à la défense de notre discipline. En vous syndiquant, vous aiderez le SNEP à avoir les moyens d'assumer sa représentativité.

L'actualité nous démontre que nous devons perpétuellement entretenir un rapport de force intense face aux gestionnaires de l'Education Nationale.... En effet, on pouvait légitimement penser, à la vue des engagements ministériels, que les coordinations EPS et UNSS seraient enfin gravé dans le marbre d'un décret, la réalité vient nous rappeler que nous devons rester vigilants et que nous devons mener, une nouvelle fois, bataille. Face à cela, la mauvaise réponse serait de se résigner. Nous devons montrer notre force de mobilisation en **signant massivement la pétition que le SNEP a mise en ligne**. Une victoire ne serait-elle pas de nature à nous redonner envie ? Envie de se rassembler, envie de se mobiliser, envie de faire entendre nos revendications légitimes.

Faire entendre nos revendications, c'est l'**objet de la grève du 3 février**. Cette grève axée sur les salaires et les conditions de travail (effectifs par classes, formation initiale et continue, coordination EPS...) doit permettre à tous les collègues de dire tout haut leur «ras le bol» d'être de plus en plus sollicités tout en ayant un pouvoir d'achat en net recul depuis ces 5 dernières années. Il est vrai que ces deux dernières années nous sommes restés un peu trop sages ; n'osant plus dire quoi que ce soit nous les profs soit disant «nantis» ; culpabilisant parce que nous avons la stabilité de l'emploi. Mais il semble, maintenant, que bon nombre d'entre vous ne souhaite plus se taire.

Nous disions, plus haut, à nouvelle année, nouveaux combats et bien nous aurons aussi de nouvelles modalités pour préparer la rentrée. Finies les HSA pour assumer les missions particulières (coordo EPS et autres disciplines, référent TICE....) maintenant il faudra s'habituer aux IMP (indemnité pour mission particulières). Le principe n'est pas compliqué à comprendre mais il faut rester vigilant (cf. article).

Au chapitre des évolutions à venir, la refonte des programmes est un sujet qui continue de mobiliser fortement le SNEP. Comme d'habitude, le SNEP est présent sur ces questions et entend être force de propositions auprès du conseil supérieur des programmes chargé de les rédiger. Comme à son habitude, le SNEP souhaite rester fidèle à ce que demandent les collègues en s'appuyant sur la grande enquête et sur le colloque programme de novembre pour élaborer ses interventions. La aussi une grande vigilance est de mise, car même si un certain nombre de propositions du SNEP semblent avoir un très bon écho auprès du CSP, il faut s'attendre à une réaction de l'IG, et donc rien n'est gagné par avance !!

**Bon courage à tous !**

FP


**à retenir :**

- Grève le 09/02
- Stages
- Préparation de la rentrée

**SOMMAIRE**

<b>p. 1</b>	• Edito
<b>p. 2</b>	• FPC • Formation initiale
<b>p. 3</b>	• Formation initiale à Nice
<b>p. 4</b>	• Stages • Préparation de la, rentrée
<b>p. 5</b>	• Les qualifications au sein du ministère en charge des sports • Rencontre avec le nouveau DASEN
<b>p. 6</b>	• Fiche de syndicalisation

Bulletin trimestriel du SNEP FSU  
 ISSN 1277 5959  
 CPAP 0917 S 05075  
 Imprimé par nos soins  
 Directeur de la publication:  
 Louis Rodolphe  
 264 Bd de la Madeleine  
 06200 NICE  
 Fabrication et Rédaction  
 PierreMarc Pillot - Cathy Boissin  
 Prix au numéro: 0.20 €

Nous avons appris le décès de Bernard Ganzin fin septembre à la suite d'une maladie. Notre collègue, enseignant au Collège du Beausset était en retraite depuis peu. Discret et précis, représentant du SNEP-Nice à la commission de réforme des professeurs d'EPS du Var, il avait mis ses compétences militantes au service de la profession pendant plusieurs années. Au nom des collègues, nous adressons à sa famille toutes nos condoléances .

# FPC : reprendre la main !

BOEN n°13 du 31 mars 2011, circulaire n° 2011-042 du 22-3-2011 :

*« La formation des enseignants concourt à la qualité de l'offre d'enseignement et à la réussite de tous les élèves, finalité inscrite au cœur de chacune des priorités de la politique éducative. Elle est le principal levier de mise en œuvre des réformes du système éducatif. »*

*« Il est indispensable que les actions de formation soient construites en prenant appui sur le référentiel des 10 compétences professionnelles des enseignants, documentalistes et conseillers principaux d'éducation, fixé par l'arrêté du 12 mai 2010, qui détermine, pour toute la carrière, les connaissances, capacités et attitudes professionnelles à mettre en œuvre. »*

Plébiscitée par toute la profession, peu coûteuse, la Formation Professionnelle Continue est mise à mal.

Supprimée une première fois à la fin des années 70 par le recteur Pastour, la FPC EPS n'avait pu renaître que grâce à la pugnacité du SNEP et de ses militants dont nombre d'entre eux furent les premiers animateurs de ce renouveau.

Pourtant, les ministres de l'Éducation Nationale qui se sont succédés depuis l'arrivée de François Hollande au pouvoir, se sont tous prononcés favorablement à l'amélioration de la formation des enseignants. Mais les choix budgétaires actuels ne confirment pas ces engagements.

La mesure académique du rectorat de Nice corroborent cette vision des choses. Il est prévu que la FPC de bassin soit amputée de 50%, celle du CAPEPS interne supprimée, ou encore la préparation à l'agrégation interne drastiquement réduite.

La refondation de l'école implique de développer une FPC de qualité adaptée aux besoins des enseignants, or la FPC devient aujourd'hui un outil de mise en œuvre du socle commun, du LPC. La formation continue ne doit pas être réduite aux stages à public désigné dont le contingent est dissocié de celui du droit à formation. L'enseignant(e) doit avoir le choix de sa formation continue, sans possible interdiction ou prescription du chef d'établissement.

Nous pensons qu'elle doit être d'une autre nature et d'une toute autre ampleur, qu'elle doit répondre aux besoins réels des personnels, des équipes pédagogiques.

De véritables structures démocratiques décisionnaires doivent exister. Le choix des contenus des formations serait discuté dans des instances tripartites : équipes pédagogiques, IA IPR EPS, ESPÉ/Université et l'évaluation des dispositifs mis à disposition de la profession.

Nous revendiquons fermement une revalorisation significative des moyens attribués à la FPC, que 10% de notre temps de travail soit consacré à la formation avec la mise en œuvre effective minimum de 5 jours par an prioritairement sur les contenus des APSA.

Précisons que la formation à distance ne pourra jamais s'y substituer et qu'elle ne peut être éventuellement qu'un complément à une formation continue de terrain, où les échanges et les contacts ne sont pas virtuels.

PMP

## Formation initiale : il est urgent de redresser la barre !

En juin 2014, Le SNEP-FSU et le SNESUP demandaient au gouvernement d'arrêter de masquer la réalité et de s'attaquer enfin aux dysfonctionnements liés à la réforme de la formation telle qu'elle a été conçue.

En octobre 2014, le président du Comité de suivi, D. Filâtre, ancien conseiller de G. Fioraso, publie son rapport et note sans sourciller, que « la formation est cohérente et lisible »; et que "les parcours des étudiants sont sécurisés" !!

Un tel aveuglement, assez caractéristique de l'ensemble du Ministère, fait peur ! Comme si personne ne voulait voir que les stagiaires sont à mi-temps, que la réforme ne concerne que 30% des étudiants (ceux issus du MI et reçus du premier coup au concours), qu'il y a 14 parcours différents à gérer, que la

crise du recrutement n'est pas enrayée, que les EAP échouent au concours, et que les ESPE manquent de moyens !

De leur côté les Inspecteurs généraux semblent, à première vue, plus conscients des problèmes et mettent en avant "une conception et une mise en œuvre peu convaincantes" et font part du "scepticisme des étudiants".... mais à qui la faute selon eux ?

Pas à la réforme, celle-ci est bonne ! Ni au manque de moyens (c'est juste un problème de répartition....). La responsabilité des dysfonctionnements revient aux acteurs qui résistent au changement !!

Ils prennent en exemple le tronc commun qui selon eux est mal mis en place et devrait faire l'objet d'un cadrage national ! (mais pour le reste, aucun cadrage national n'est proposé !!).(...)

Pour la FSU, il est urgent de redresser la barre ! Urgent de diminuer le temps de service des stagiaires, proposer des formations réellement adaptées à leurs besoins, ouvrir des préparations concours hors diplômes, budgéter des pré-recrutements, rendre les postes aux ESPE, ...et urgent de revoir cette réforme pour qu'elle soit viable sur le long terme.

Cela ne se fera pas sans redonner de la place aux formateurs, mais pas non plus sans mobilisations collectives.

Continuez à témoigner des conditions de travail et d'études très difficiles sur : <http://observatoire-fde.fsu.fr>.

Claire Pontais, secrétaire nationale SNEP.

## Et à Nice ? ... L'inacceptable continue !

Une délégation FSU (SNES, SNEP, SNUEP et SNESUP) a été reçue jeudi 06 novembre au Rectorat par Monsieur Vernisse Secrétaire général, Monsieur Mermier, Chef de cabinet de Madame le recteur et Monsieur Cesaro, DAFPI.

Nous avons soulevé tous les problèmes de formation, validation et prise en charge des frais de déplacement des professeurs stagiaires. Nous en avons également profité pour remettre la pétition « stagiaires ».

La formation initiale mise en place cette année est très inégale sur le territoire. C'est une réforme faite dans l'urgence, avec les contraintes d'autonomie des universités et de baisse des financements, ce qui entraîne un manque de cohérence entre les formations. Il aurait fallu prendre le temps de construire des contenus communs sur tout le territoire (véritable cadrage national). Le premier bilan que nous pouvons dresser est inquiétant car de nombreux dysfonctionnements nous ont été signalés. La colère monte, le découragement se fait entendre. Il nous paraît urgent que l'institution apporte des réponses concrètes.

### **1. Formation/validation :**

Pour les stagiaires mi-temps : la formation proposée n'a bien souvent d'adaptée que le nom. Dans les cours sont mêlés des M1, des M2 et des titulaires de M2 MEEF ou Recherche. Les détenteurs de M2, se voient imposer de suivre les cours qu'ils ont déjà suivis pour une formation qu'ils ont déjà validée ! De même ils sont obligés de suivre de nouveau les formations TICE et langues alors que certains ont déjà validé le CLES et le C2i2e. Nous avons tenu à rappeler que la délivrance du M2 donne automatiquement le niveau B2 en langue.

### **Ainsi, nous avons revendiqué :**

- un retour à un forfait AS de 3h sur l'année complète,
- une remise à plat réelle du tronc commun
- des parcours adaptés pour les titulaires du M2 (abandon des 4 profils et la mise en place d'une véritable formation adaptée en fonction des diplômes, des disciplines, de l'expérience...), que, pour les stagiaires déjà titulaires du M2 de façon transitoire et exceptionnelle, l'assiduité assortie de l'avis des équipes pédagogiques suffise à entraîner automatiquement un avis favorable de l'ESPE,
- une validation ne donnant lieu à aucune note chiffrée (forcément inéquitable en fonction des disciplines, des formateurs, des lieux de formation...) ni évaluation certificative par UE, mais à une évaluation formative par contrôle continu,
- la redéfinition du mémoire au profit d'écrits réflexifs sur la pratique professionnelle,
- une communication claire faite en direction des professeurs stagiaires afin de respecter une transparence concernant les exigences de titularisation,
- la mise en place rapide d'un groupe de travail avec des représentants stagiaires élus et les responsables de formation pour qu'un échange se fasse et que la communication passe enfin,
- l'arrêt de la campagne d'intimidation et de menaces (retraits de salaire ou menaces sur la titularisation) en direction de nos collègues...

### **Les réponses obtenues :**

Les représentants de l'administration nous ont écoutés avec beaucoup d'attention durant trois heures et nous ont assuré que Madame le Recteur serait informée très précisément de toutes nos revendications.

En ce qui concerne les demandes de formation adaptée, si un PFSE a déjà suivi une formation ou déjà validé une certification il faut qu'il fasse par écrit une proposition d'aménagement pour suivre une autre

formation.

Pour le « mémoire », une notice informative de cadrage va parvenir à tous les stagiaires dans les jours qui viennent ; il s'agirait d'un écrit n'excédant pas 35 pages, annexes comprises.

Concernant le CLES et le C2i2e, si les professeurs stagiaires ont la certification bien entendu ils n'auront en aucun cas à la repasser.

Ils nous ont assuré qu'un réel effort de communication allait être fait et qu'ils allaient pour cela se rapprocher de la Direction de l'ESPE.

Enfin ils ont acté le principe d'un groupe de travail et nous devons nous rapprocher d'eux très rapidement pour en envisager les modalités.

Pour les stagiaires à temps plein, nous avons déploré le fait qu'ils ne bénéficient pas d'un allègement de service devant élèves pour pouvoir bénéficier d'une véritable formation (110h doivent être dispensées).

Nous avons également rappelé que les lauréats de l'interne doivent être dispensés de l'obligation de validation de tous diplômes ou certification.

Nous avons donc exigé que cela leur soit stipulé très clairement et très rapidement.

### **2. En ce qui concerne l'indemnité forfaitaire de formation (IFF) et les frais de déplacement :**

- Pour les stagiaires mi-temps :

la circulaire d'application envoyée aux recteurs prévoit le paiement mensuel de 100 euros de fin novembre à fin Août versée automatiquement sans démarche particulière. L'IFF sera versée mais il est possible que ce ne soit qu'au mois de décembre avec un rappel (soit 200€) et jusqu'au mois d'août. Toutefois, le professeur stagiaire peut choisir de bénéficier du remboursement des frais conformément à la circulaire de 2006. Les frais de déplacement entre l'établissement et le lieu de formation ne peuvent être pris en compte que si le lieu de formation est distinct de la commune de résidence et de la commune de l'établissement. Une information va être envoyée dans les jours qui viennent précisant les conditions d'attribution, de calcul, et les pièces à fournir. Si les PFSE choisissent d'être indemnisés selon la circulaire 2006, ils n'auront pas à rembourser l'IFF perçue, l'administration se chargera de réajuster. Les stagiaires n'ont pas à perdre de l'argent pour aller en formation !

- Pour les stagiaires temps plein :

nous avons demandé que des convocations stipulant «ouvrant droit à remboursement de frais de déplacements» soient adressées aux stagiaires. Nous avons souhaité avoir l'assurance que la prise en charge sera réellement effective, ce qui nous a été confirmé.

**Résultats aujourd'hui : NEANT !... ou presque...**

**Les titulaires d'un M2 sont convoqués pour passer l'épreuve d'anglais !!! Les seuls engagements tenus sont la constitution d'un groupe de travail réunissant formateurs et stagiaires (acté en décembre) et la mise en paiement (en décembre !) de l'indemnité !!!**

**L'ensemble de la profession va devoir se saisir de la question de la formation initiale sous peine de voir celle-ci réduite à un minimum inadapté et inacceptable. L'histoire et la qualité de notre formation ne peut être balayée au gré de réforme aux rabais !**

C.H

## STAGE « EGALITE , MIXITE »

ouvert à tous, syndiqués ou non

Avec Nina Charlier professeure EPS et  
Cécile Ottogalli Historienne  
UFR.STAPS.LYON (sous réserve)

- Dans le 06 : Lundi 9 mars à Villeneuve-Loubet, collège Romée de 9h à 17h, restauration au self.
- Dans le 83 : Mardi 10 mars à Toulon, Bourse du travail 1, avenue Amiral Collet de 9 h à 17h restauration sur place

L'emprise du genre en EPS...

On l'a souvent dit que l'EPS était une

discipline à part entière, entièrement à part...

De nombreuses questions sociales, culturelles, idéologiques ou politiques traversent son enseignement...

De plus, à l'école, la place du corps et ses apprentissages (ici les APSA) n'est pas anodine...

Parce que le corps est sexué, de nombreuses problématiques surgissent en EPS (mais pas seulement).

Le sport lui-même porte une histoire sexuée que nous ne percevons pas suffisamment. Nos cours sont alors saturés de «petits problèmes» qui entachent les apprentissages des jeunes : relations entre les élèves, motivations et engagement différents selon les APSA, gestion de la mixité, inégalités de résultats, sont autant de problèmes dont on ne suppose pas assez qu'ils trouvent leurs origines dans des rapports sexuels mal explorés ou ignorés malgré la volonté égalitaire qui anime notre enseignement.

La démocratisation et l'émancipation dans l'accès aux pratiques sportives ne peuvent faire l'impasse sur cette dimension. C'est à l'école que la totalité des jeunes peut faire ces apprentissages.

Et faire réussir tout le monde, les filles comme les garçons, devient alors un enjeu.

Nous proposons de prendre le temps d'examiner comment et pourquoi les dimensions de genre font buter les enseignant-

es d'EPS dans l'accès égalitaire aux pratiques sportives et artistiques, pourquoi la mixité ne résout pas les problèmes d'égalité et pourquoi les stéréotypes largement répandus dans la société trouvent dans le sport un écho particulièrement puissant.

1. Hébrard, ancien IG

*Dans le prolongement du Contrepied hors série n° 7 septembre 2013.*

**Inscription dès maintenant par dépôt de votre demande (formulaire sur site SNEP-Nice) auprès du chef d'établissement et :**

⇒ au SNEP 06 : pierremarcpillot06@gmail

⇒ au SNEP 83 : s2-83@snepsu.net

FR

## Stage « santé »

ouvert à tous, syndiqués ou non

Au vu de l'allongement des carrières il apparaît primordial de connaître ses droits sur l'ensemble des problèmes de santé, c'est pourquoi le SNEP Nice vous propose de participer à un stage Santé animé par Lionel DELBART secrétaire national du SNEP qui aura lieu au

**Lycée Jacques DOLE à Antibes le 19 mars 2015.**

La santé constitue de façon constante une des principales préoccupations des Français et donc des enseignants d'EPS, Paradoxalement les collègues se mobilisent peu ou pas pour la prévention de leur propre santé au travail et se trouvent souvent fort démunis quand ils ont un problème de santé.

À l'Éducation Nationale le suivi de la santé des personnels et notamment ceux d'EPS est quasiment inexistant. Les conditions d'enseignement se dégradent, le métier devient de plus en plus difficile et les problèmes de santé s'intensifient.

La réforme des retraites, va obliger de plus en plus de collègues à travailler jusqu'à 62 ans et plus, les fins de carrières deviennent de plus en plus difficiles pour un grand nombre de collègues pour qui les problèmes de santé s'amplifient.

Il est donc important de connaître ses droits sur l'ensemble des problèmes de santé.

D'autre part la mise en place des CHSCT au niveau académique et départemental donne de nouvelles possibilités pour développer une véritable politique de prévention. Des outils existent, encore faut-il les connaître et les investir dans chaque établissement.

**Programme de la journée**

- Introduction, présentation du système de santé, enjeux et contexte.

- Congés non imputables au service.

- Accidents et maladies professionnelles.

- Les dispositifs d'aide aux personnels pour rester ou revenir dans l'emploi.

- Le CHSCT, présentation, enjeux et contexte

- Les différents registres et documents à mettre en place et à faire vivre dans les établissements.

**Inscriptions :**

Pour participer à ce stage vous devez impérativement :

⇒ déposer votre demande dans vos établissements avant le 19 février (formulaire sur le site SNEP-Nice, onglet « stage »)

⇒ informer le SNEP-Nice de votre participation (pierremarcpillot06@gmail)

CM

## Préparation de la rentrée 2015 - « Le ministère met la charrue avant les bœufs »

Incredible mais vrai ! À la rentrée 2015, le décret du 20 août 2014 sur la refonte du statut des enseignants du second degré doit être mis en œuvre.

Malheureusement, il existe un aléa de taille : le décret indemnitaire régissant la rémunération des « Missions Particulières » (coordination de discipline, inter discipline, coordination EPS, référant TICE ou décrochage...) ainsi que sa circulaire d'application n'existent pas encore !! Ces Missions Particulières (M.P) seront payées en unité d'IMP (indemnité pour mission particulière).

Pour le SNEP, il semble illogique de voter une répartition de ces IMP sans savoir ce que le futur texte nous réserve réellement et ce que l'on pourra réellement faire de ces moyens. Nous vous invitons donc à demander un report de vote à ce sujet en CA. Dans tous les cas, il faut s'assurer que le nombre d'IMP correspondra fidèlement au nombre d'heures affectées habituellement à la coordination EPS.

Quoiqu'il arrive, la rentrée s'annonce difficile. En effet, la structure (nombre de classes) a été calculée, dans la majorité des établissements, sur la base de 29 élèves par classe au lieu des 28 habituels. En conséquence, nombre de DGH sont défavorables voir très défavorables. De nombreux postes pourraient être menacés, les compléments de service pourraient être multipliés. **Les chefs d'établissements risquent de mettre la pression pour que vous acceptiez des heures supplémentaires en nombre.** Nous vous invitons à la vigilance et à la résistance et nous restons à votre disposition si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Nous vous demandons aussi de nous informer des BMP de 7 heures et plus qui pourraient être créés sans forfait A.S afin que nous puissions intervenir pour la création de ces forfaits.

FP

## Les qualifications au sein du ministère en charge des sports :

Au début des années 2000, ce sont mises en place des tables rondes emploi-métier pour redéfinir les bases des compétences attendues sur le marché du travail de l'emploi sportif.

La « référence » précédente datait du début des années 1970 avec les Brevets d'Etat d'Educateurs Sportifs (BEES) à 3 degrés. A cette période, le marché de l'emploi attendait avant tout des techniciens. Les BEES représentaient donc le savoir technique, condition sine qua non d'accès à l'emploi sur des postes d'entraîneurs, de managers, de directeurs technique.

L'avènement de la société de loisir, du sport marchand, des loisirs sportifs, de l'ouverture des formes de pratique et de la palette des publics, amplifié par une mutation du modèle associatif et une forme de crise du bénévolat ainsi que des aides diverses, ont amené une profonde mutation dans les besoins en compétence des éducateurs sportifs.

La filière des diplômes sportifs, or champs des qualifications STAPS, est désormais la suivante :

- ⇒ BPJEPS : Le brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport est Reconnu de niveau 4 dans la grille
  - ⇒ CEREQ (niveau bac) ; il a pour vocation l'animation, l'initiation jusqu'à un premier niveau de compétition. Il est composé de 10 Unités de compétences.
  - ⇒ DEJEPS : Le diplôme d'Etat de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport est reconnu de niveau 3 dans la grille CEREQ (niveau Bac +2), il a pour vocation l'entraînement.
  - ⇒ DESJEPS : Le diplôme d'Etat Supérieur de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport est reconnu de niveau 2 dans la grille CEREQ (niveau Bac +3), il a pour vocation l'entraînement du haut niveau et la formation de cadres voire l'expertise.
- Hormis pour quelques activités classées par le Ministère

en environnement spécifique, n'importe quel organisme de formation (du secteur privé) peut prétendre à la mise en place de session. La formation des éducateurs sportifs est ainsi devenue un produit commercial ... banal ! Sur le « marché » se côtoient ainsi en toute concurrence (!) des établissements publics (CREPS), des entreprises commerciales, des comités, ligues et fédérations sportives !

A noter que l'offre de formation est complétée par des CQP (Certificat de qualification Professionnelle) mis en place par les branches professionnelles.

Autant dire que la lisibilité des qualifications professionnelles délivrées en France est loin d'être claire pour les élus des collectivités, mais aussi ceux du champ sportif. Quant aux jeunes qui souhaitent s'orienter vers la filière sportive, cette complexité qui brouille les pistes de l'accès aux bons interlocuteurs et qui fait la part belle aux bons communicants ne permet pas de tirer vers le haut la qualité de l'encadrement sportif de demain.

De laisser ces dérives perdurer, c'est peut-être faire le mauvais pari sur l'avenir : un défaut de formation, c'est moins de compétences pour faire progresser les pratiquants et c'est surtout moins de savoirs pour gérer la complexité du vivre ensemble, objectif ô combien louable en ce (triste) début d'année 2015...

### Le CREPS PACA organise 2 journées d'information sur les cursus :

- Le 10 février 2015 de 10 à 16h00 sur le site de Boulouris
- Le 11 avril 2015 de 10h00 à 15h00 sur le site d'Antibes

S. REMILLIEUX  
Professeur de sport CREPS d'Antibes

## Rencontre avec le nouveau DASEN, Monsieur Michel-Jean Floc'h

**Le DASEN était accompagné de ses conseillers techniques pour le 1<sup>er</sup> degré (Gilbert Orsi et Anne Chiardola), pour le 2<sup>d</sup> degré (Cathy Bonnet) et pour l'UNSS (Manu Dureuil).**

**Le SNEP était représenté par les deux S2 du 06 (Colas Mouton et PierreMarc Pillot) et le secrétariat académique (Cathy Boissin, Carline Héraud et Florent Pons).**

En premier lieu nous avons abordé la question de la coordination EPS qui a fait très souvent l'actualité et généré des tensions avec l'ancien DASEN, Monsieur Jourdan. Même si la donne va un peu changer avec le nouveau décret et le passage au système indemnitaire pour ses missions, nous avons tenu à revendiquer pour tous les collègues la prise en compte de la charge de travail inhérente à cette mission et la juste reconnaissance de cette tâche. Le DASEN s'est dit en accord avec notre analyse et reconnaît le travail accompli par nos collègues coordonnateurs EPS ; pour autant il ne veut pas régulariser les retards dus à plusieurs collègues lésés et il se dit en attente du nouveau décret pour se positionner.

Lors de l'étude des points suivants, sur les Sections Sportives et les SPEA, Monsieur Floc'h, s'est retranché derrière sa hiérarchie et l'autonomie des établissements pour ne pas prendre position. En ce qui concerne les SS, nous avons

demandé que les moyens par établissements soient affichés et fléchés en CTSD, que ce soit des moyens en HSE ou en Indemnitaire.

Rythmes scolaires : la question des rythmes scolaires pose des problèmes de fond mais aussi de forme dans sa mise en œuvre. Les conséquences sur l'enseignement de l'EPS sont réelles. Le Snep a demandé, en tant que syndicat de la FSU, d'être associé au groupe de pilotage.

UNSS : Nous avons redit les gros problèmes rencontrés chaque année par les BMP et les TZR pour avoir le forfait AS dans leurs services, et le problème de quelques chefs d'établissements qui tentent de se désengager de la présidence de l'AS : Monsieur Floc'h s'engage à ce que les CE prévoient le forfait pour tous les supports. Nous avons réitéré notre demande que les moyens attribués à la coordination des districts UNSS apparaissent clairement et officiellement sur les documents des différentes commissions (CTSD comité technique spécial départemental, CDEN conseil départemental de l'éducation nationale).

CB

### Connaissez-vous la revue Contre Pied ?



Espace de dialogue dans lequel des professeurs d'EPS dressent des regards singuliers sur leur pratiques des APSA (Fb, Hb, cirque, course) ou à travers des thèmes plus transversaux (mixité, performance).

**Cette revue promeut le débat à travers des controverses.**

Pour une somme minimum de 10€, prix de l'adhésion à l'association « EPS et Société », vous pourrez si vous le souhaitez participer au débat et susciter la polémique en proposant vos expériences pédagogiques.

FP+PMP



**Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation**

IDENTITE sexe  F  M date de naissance / / 19

nom  
nom de JF  
prénom

ADRESSE  scolaire  autre

voie  
complément d'adresse  
code postal et localité  
@dresse mail

fax : mobile : 0

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT

code établissement  
nom  
voie  
code postal et localité

SITUATION ADMINISTRATIVE

ECHELON ou Groupe pour les retraités	TZR	POSTE FIXE	CORPES Par. - Form. - Autre	DISPO
	SIT. PARTICULIERE		CPA : 50% 70% 80%	
	PROF de SP. STAGIAIRE	PROF STAGIAIRE	AGREGÉ STAGIAIRE	TPS Partiel : heures ou %

**ENVOI du BULLETIN**

adresse personnelle  adresse établissement

Je ne souhaite pas recevoir le bulletin syndical en version papier, mais être averti de sa parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour le télécharger sur le site du SNEP.

Je ne souhaite pas recevoir les hors série "Contre Péd" en version papier, mais être averti de leur parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour les télécharger sur le site du SNEP.

**Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.**

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 20 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS.

date  
signature

**COTISATIONS SNEP METROPOLE 2014-2015**

◆ Cotillage exerçant en DOM, TOM, ETRANGER : se reporter à la grille spécifique

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6/A1	7/A2	8/A3	9	10	11
Prof : EPS - Sport & Agr - ENG	137 €	144 €	152 €	156 €	166 €	178 €	190 €	205 €	220 €		
Prof : Hors Classe	166 €	188 €	201 €	215 €	233 €	248 €	262 €				
Bi-admissible			141 €	148 €	157 €	168 €	177 €	190 €	205 €	221 €	231 €
Agrégé - CTPS			160 €	174 €	186 €	199 €	213 €	229 €	246 €	262 €	275 €
Agrégé Hors Classe	220 €	233 €	246 €	262 €	275 €	295 €	307 €	323 €			
AE-CE-PEGC		114 €	121 €	126 €	132 €	139 €	145 €	153 €	161 €	171 €	181 €
CE-PEGC Hors Classe			171 €	181 €	205 €	220 €					
CE-PEGC Classe Ex.	205 €	222 €	233 €	248 €	262 €						
MA et CDI	101 €	109 €	112 €	120 €	128 €	135 €	145 €				

**AUTRES SITUATIONS**

◆ Prof EPS stagiaires - Prof de Sport stagiaires à l'étranger : 100€ ◆ Agrégés stagiaires sur premier poste : 110€

◆ Vacataire 42 € - Contractuel 42 € ◆ Congé formation : 100€ - Congé parental - Disponibilité : 42€

◆ Tps partiels : selon échelon et qualité de service ◆ Stagiaires non reclassés : selon échelon de la catégorie d'origine

◆ CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)

**ABONNEMENT BULLETIN 60 euros**

◆ Non titulaire non réemployé 30€ ◆ Etudiant (fournir un justificatif) 30€

**CATEGORIE PROFESSIONNELLE**

PROF EPS	PROF Hors Cl.	Prof Stagiaire	
AGREGÉ	AGR Hors Cl.	Bi-ADMISIBLE	AGR Stagiaire
CE	CE Hors Cl.	CE Classe Ex.	
PROF de Sport	PROF de Sport Hors Classe	CTPS	PROF de Sport Stagiaire
PCEA Agr			
NON TITULAIRE	CONTRACTUEL	MA - CDI	VACATAIRE
RETRAITE			

**Retraites et Contrats Locaux RDP**

Montant du traitement ou de la pension mensuelle	Groupe	Cotisation	
		1	2
inférieur à 1000€	1	47 €	
entre 1001€ et 1300€	2	64 €	
entre 1301€ et 1550€	3	79 €	
entre 1551€ et 1800€	4	90 €	
entre 1801€ et 2050€	5	99 €	
entre 2051€ et 2300€	6	113 €	
entre 2301€ et 2500€	7	129 €	
entre 2501€ et 2700€	8	143 €	
entre 2701€ et 2900€	9	155 €	
supérieur à 2900€	10	163 €	

**JE CHOISIS DE PAYER MA COTISATION**

Par chèque(s) en une ou plusieurs fois à l'ordre du SNEP Nombre de chèques (maximum 5):

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois. Remplissez le mandat ci-dessous Nombre de prélèvements (maximum 5):

1er mois de prélèvement Les prélèvements se font le 6 de chaque mois jusqu'au 5 juin

**ATTENTION LE PRELEVEMENT EST RECONDUIT AUTOMATIQUEMENT CHAQUE ANNEE. VOUS DEVEZ NOUS INFORMER DE CHANGEMENTS EVENTUELS**

**PRELEVEMENT MANDAT**

SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et (B) votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du SNEP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

« Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque »

Nom  
Prénom  
Adresse  
Compl. Adresse  
Code Postal - Ville  
Pays  
Code IBAN  
Code BIC

Paiement :  RIB  RIB

**MERCI DE JOINDRE UN RIB**

NE RIEN ENSCRIRE CI-DESSOUS

Pour le compte du  
**SNEP**  
76, rue des Rondeaux  
75020 PARIS

Ref : Cotisation SNEP

Signature

